

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **13^e** jour du mois d'avril de l'an **2026**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. François Pinard, maire
M. Alain Côté, conseiller
M. Sylvain Crête, conseiller
Mme Sarah Levasseur, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Sabrina Lareau, conseillère
Mme Maryline Royer, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. François Pinard, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-04-062

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sarah Levasseur

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout du point suivant :

13.1 Information concernant la Régie de l'Énergie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

2. RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

4.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2026

4.2 Journal de facturation – Mars 2026

4.3 Dépôt du rapport 2025 sur la gestion contractuelle

4.4 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

4.5 Embauche d'une employée saisonnière – entretien paysager

4.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des terrains municipaux et aide-voirie – période estivale

4.7 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2025

5. LÉGISLATION

5.1 Avis de motion et dépôt concernant le projet de règlement 2026-03 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET VOIRIE

7.1 Contrat pour le nivelage des chemins 2026

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 États financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

8.2 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : approbation

8.3 Adhésion et contribution annuelle – Écocentre Murielle-Lallier

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Liste des permis émis de mars 2026

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Embauche d'une directrice des loisirs – Mme Daphnée Dinelle

10.2 Demande de prolongation des ententes de développement culturel 2020-2023

10.3 Appel à projets « Citoyens culturels, à vous! »

10.4 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - adhésion 2026 – 2027

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

12. CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

13. VARIA

13.1 Information concernant la Régie de l'énergie

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2026-04-063

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Sylvain Crête

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité par des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 RAPPORT(S) DES COMITÉ(S) ET REPRÉSENTATIONS DU MOIS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. FRANÇOIS PINARD, MAIRE

Le maire informe le conseil qu'il rencontre la directrice générale de la municipalité sur une base hebdomadaire, soit les jeudis, afin d'assurer le suivi des dossiers en cours.

Le 22 mars, le maire a participé à un dîner spaghetti organisé comme activité de financement au profit de l'école primaire Christ-Roi.

Le 22 mars, il mentionne que M. Frédérick Marcotte a présenté aux membres du conseil une séance d'information portant sur la Régie de l'énergie.

Par ailleurs, il a pris part au colloque « Municipalité nourricière », qu'il a jugé pertinent et enrichissant.

Pour terminer, Le 8 avril, le maire a assisté à une présentation concernant un projet de panneaux solaires.

MME SARAH LEVASSEUR

Rien à signaler

MME MARYLINE ROYER, CONSEILLÈRE ET MME SABRINA LAREAU, CONSEILLÈRE

Première rencontre concernant l'organisation de la fête du 24 juin.

M. ADRIEN BEAUDOIN, CONSEILLER

Lors de la dernière rencontre de la Régie des hameaux, il y a eu la présentation et l'adoption des états financiers de la Régie pour l'année 2025. De plus, une nouvelle entente intermunicipale sera signée avec les municipalités membres de la Régie des hameaux, puisque la Ville de Danville s'ajoute à l'entente intermunicipale, ce qui sera bénéfique pour le partage des coûts.

M. SYLVAIN CRÊTE, CONSEILLER

Rien à signaler

M. ALAIN CÔTÉ, CONSEILLER

Il mentionne que les chemins de gravier présentent des crevasses et qu'il est préférable d'attendre des conditions météorologiques plus favorables avant d'entreprendre des travaux correctifs.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Nom	Sujet
Denis Rousseau	Borne Sèche

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2026-04-064

4.1 Adoption des comptes à payer – Mars 2026

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 21 février au 7 avril 2026 au montant de cent quatre-vingt-quatorze mille vingt-quatre dollars et onze cents (77 556,65 \$).

ADOPTÉE

4.2 Journal de facturation – Mars 2026

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de mars 2026.

4.3 Dépôt du rapport 2025 sur la gestion contractuelle

La directrice générale dépose le rapport annuel 2025 sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec. »

2026-04-065

4.4 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2026-04-066

4.5 Embauche d'une employée saisonnière – entretien paysager

CONSIDÉRANT les besoins en entretien paysager des espaces municipaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier à 40 heures par semaine pour les 16 premières semaines et 35 heures pour le restant de la saison;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

D'entériner l'embauche de Caroline Charland, à titre de préposée à l'entretien paysager, selon les conditions prévues à la politique de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-04-067

4.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des terrains municipaux et aide-voirie – période estivale

CONSIDÉRANT les besoins d'entretien des terrains municipaux et des chemins pour la période estivale;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier à 30 heures par semaine ;

Il est proposé par Sarah Levasseur

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

D'entériner l'embauche de Samuel Bonneau-Rivest, à titre de à l'entretien des terrains municipaux et aide-voirie – période estivale, selon les conditions prévues à la politique de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-04-068

4.7 Programme d'aide à la voirie locale – Reddition de comptes 2025

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-onze dollars (137 487 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité du canton de Saint-Camille visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Maryline Royer

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

5.1 Avis de motion et dépôt concernant le projet de règlement 2026-03 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est donné par Sarah Levasseur, conseillère qu'un règlement numéro 2026-03, intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus », sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élus municipaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2026-04-069

7.1 Contrat pour le nivelage des chemins 2026

CONSIDÉRANT la demande de prix pour le contrat de location d'une niveleuse avec opérateur pour la saison 2026, transmise à deux (2) entreprises ;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

D'octroyer le contrat de nivelage des chemins pour la saison 2026 à François Grimard, l'entreprise ayant présenté l'offre conforme retenue, au coût de 180 \$ de l'heure pour une durée estimée de 150 heures, pour un montant total estimé de 27 000 \$ plus taxes ;

QUE l'entrepreneur soit responsable d'inspecter les chemins et de procéder au nivelage selon les besoins, tout en s'engageant à intervenir dans un délai de 24 à 48 heures selon la température ;

QUE la municipalité se réserve le droit d'exiger des interventions en tout temps et de vérifier la qualité des travaux réalisés ;

QUE l'entrepreneur fournisse, sur demande, un relevé des travaux effectués ;

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2026-04-070

8.1 États financiers de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2025 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont été déposés à la Municipalité;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal accepte les états financiers 2025 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

2026-04-071

8.2 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : approbation

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale a été remplacée par l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, laquelle est entrée en vigueur le 7 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a signifié son intention d'adhérer à la Régie à titre de municipalité membre ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s'adresser à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour procéder au remplacement de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, entrée en vigueur le 7 décembre 2015, par l'entente jointe à la présente;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Alain Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux recommandent aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente et d'autoriser leurs représentants à signer cette entente;

ADOPTÉE

2026-04-072

8.2 Adhésion et contribution annuelle – Écocentre MurielleLallier

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite offrir à ses citoyens un accès aux services de revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'écocentre *Murielle-Lallier*, situé sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources, est un centre reconnu pour la collecte et le traitement des matières résiduelles, desservant plusieurs municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à l'écocentre et la participation aux coûts d'exploitation sont nécessaires pour permettre l'accès des citoyens aux installations et services de l'écocentre;

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE les membres du conseil autorisent l'adhésion de la Municipalité du canton de Saint Camille à l'écocentre Murielle Lallier pour l'année 2026;

QUE les membres du conseil autorisent le paiement à la Ville de Val des Sources, au nom de l'écocentre, de la contribution annuelle 2026 pour l'accès des citoyens de Saint Camille au montant de 3 447.07\$.

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de mars 2026

Le maire dépose la liste de permis délivré en mars 2026.

10 LOISIRS ET CULTURE

2026-04-073

10.1 Embauche d'une directrice des loisirs – Mme Daphnée Dinelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à une entente intermunicipale relative à la gestion des loisirs avec les municipalités de Wotton, Saint-Adrien et Ham-Sud ;

CONSIDÉRANT QU'un processus de sélection a été mené conjointement par les directions générales des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à l'embauche d'une ressource afin d'assurer la continuité et le développement des services de loisirs ;

Il est proposé par Maryline Royer

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve l'embauche de Mme Daphnée Dinelle à titre de directrice des loisirs ;

QUE l'entrée en fonction soit fixée au 20 avril 2026 ;

QUE le contrat de travail soit d'une durée déterminée de trois ans, soit du 20 avril 2026 au 19 avril 2029 ;

QUE les conditions de travail soient celles prévues au contrat de travail;

QUE le poste soit exercé dans un cadre intermunicipal desservant les municipalités de Saint-Camille, Wotton, Saint-Adrien et Ham-Sud ;

QUE sur le plan opérationnel, l'employée relève des directions générales des municipalités desservies pour les activités réalisées sur leur territoire respectif ;

QUE l'employée soit assujettie à une période d'essai de trois mois ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité ;

QUE dans l'éventualité d'une fin d'emploi durant la période d'essai, la directrice générale soit autorisée, en concertation avec les directeurs généraux des municipalités partenaires, à procéder à l'embauche d'une candidate issue du processus de sélection complété, selon l'ordre de classement établi à la suite des entrevues et de l'évaluation des candidatures, sous réserve de leur disponibilité ;

ADOPTÉE

2026-04-074

10.2 Demande de prolongation des ententes de développement culturel 2020-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Saint-Camille a signé des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE certains projets prévus dans le cadre de ces ententes sont toujours en cours de réalisation;

Il est proposé par Sarah Levasseur

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Culture et des Communications l'autorisation de conclure un addenda aux conventions 535831 et 544338 afin de prolonger le délai de production des rapports finaux jusqu'au 31 mars 2027;

QUE Mme Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière, soit mandatée à titre de représentante et signataire pour la municipalité du canton de Saint-Camille pour la signature des deux conventions 535831 et 544338.

ADOPTÉE

2026-04-075

10.3 Appel à projets « Citoyens culturels, à vous! »

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC des Sources et le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Camille de soutenir la vitalité culturelle locale et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la mise en place de l'appel à projets « Citoyens culturels, à vous! », destiné aux citoyennes et citoyens de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT que cet appel à projets dispose d'une enveloppe budgétaire totale de 10 000 \$, provenant des disponibilités financières des années 2025 et 2026;

Il est proposé par Maryline Royer

Appuyé par Sabrina Lareau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la municipalité de Saint-Camille lance officiellement l'appel à projets « Citoyens culturels, à vous! »;

QUE la période de dépôt des projets soit fixée du 15 avril au 15 mai 2026;

QUE les citoyennes et citoyens soient invités à soumettre des projets culturels contribuant à la vitalité du milieu;

ADOPTÉE

2026-04-076

10.4 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) a lancé sa campagne d'adhésion 2026 – 2027;

CONSIDÉRANT QU'être membre du CSLE c'est avoir un accès privilégié aux projets, aux services et aux programmes coordonnés par le CLSE, ainsi qu'à des ressources qualifiées pour accompagner les membres dans différents projets;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Sylvain Crête

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'Année 2026-2027, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Nom	Sujet
Denis St-Onge	Rôle de la directrice des loisirs Transport Collectif
Denis Rousseau	Comités MRC
Marie-Sophie Royer	Transport Collectif
Claude Larose	Transport Collectif

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

13 VARIA

13.1 Information concernant la Régie de l'énergie

Le maire a transmis l'ensemble de l'information concernant la Régie de l'énergie lors de la période de questions des citoyens. Il va valider avec la MRC s'il était possible d'organiser une soirée d'information destinée aux citoyens à ce sujet.

13.2 Autre varia

Le maire autorise Madame Marie-Sophie Royer, citoyenne, à expliquer la problématique liée au programme de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents. Elle demande également que la résolution d'appui soit adoptée par le conseil à la prochaine assemblée du 4 mai prochain.

2026-04-077

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sabrina Lareau

Appuyer par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

M. François Pinard
Maire

Nathalie Audet
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, François Pinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

François Pinard
Maire